



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 23-2013
relatif au budget 2014
du Fonds Culturel Riviera**

Date proposée pour la commission intercommunale
de gestion : le 29 octobre 2013 à 18h30,

à Corsier-sur-Vevey, à la rue du Château 2

St-Légier-La Chiésaz, le 28 octobre 2013

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2014 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5e des communes partenaires (8 sur 10).

Cadre général

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003 suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la convention préalablement adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités.

Fonctionnement et évolution du Fonds depuis 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant. Depuis 2003, le montant de la contribution est fixé à CHF 48.-/habitant, dit montant pouvant être réévalué chaque année.

Durant la 1^{ère} législature de fonctionnement du fonds, soit 2003 - 2006, 11 institutions étaient bénéficiaires du fonds, ainsi que l'Agenda régional. Dès 2007, de nouvelles institutions ont été intégrées au fonds. La liste des institutions bénéficiaires en 2013 est la suivante :

Agenda Régional - Association des Musées de la Riviera - Cinérive / La Lanterne magique - Concours Clara Haskil - Festival Images - Fondation des Arts et Spectacles - Fondation de la Saison culturelle Montreux - Fondation Montreux Jazz 2 (MJF2) - Live in Vevey - Montreux Art Gallery (MAG) - Montreux Choral Festival - Montreux Comedy Festival - NED - Rocking Chair (RKC) - Semaine internationale de piano - Septembre Musical - Théâtre de l'Oriental - Théâtre de Poche La Grenette - Théâtre des TroisQuarts - Théâtre Montreux-Riviera.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au conseil administratif du fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux. En décembre 2013, le conseil administratif procédera donc à la répartition des subventions pour 2014.

Budget 2014

Il est proposé aux conseils communaux de maintenir le montant des cotisations à CHF 48.- / habitant en 2014. La participation des communes a été estimée sur la base de la population au 31 décembre 2012, majorée de 0.5%, afin de tenir compte de manière prudente de la tendance démographique en cours.

Les revenus pour 2014 sont estimés à CHF 3'670'320.-.

Le montant global des subventions 2014 aux institutions actuellement intégrées, calqué sur l'exercice 2013, est estimé à CHF 3'588'000.-. Après déduction des frais d'administration et de gestion du fonds facturés par le Service des affaires intercommunales pour un montant forfaitaire de CHF 35'000.-, il en résulte un solde disponible de CHF 47'320.-. Comme en 2013, il est proposé d'attribuer ce solde en priorité aux institutions intégrées au fonds, en évaluant la nécessité d'adapter les subventions actuelles, voire à l'intégration de nouvelles institutions. Ce faisant, le fonds se recentre sur sa mission première de soutien aux institutions régionales, tout en conservant la possibilité d'allouer des soutiens ponctuels dans la limite de ses disponibilités.

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- d'adopter le budget 2014 du Fonds Culturel Riviera

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
A. Bovay



Le Secrétaire
J. Steiner

Annexe : Budget 2014 du Fonds Culturel Riviera

Municipal délégué : M. Claude Schwab, municipal

BUDGET 2014

REVENUS

(fr. 48.-/hab. selon une projection linéaire de la population au 31.12.2013, sur la base de la population 2012 + 0.5%)

	Population au 31.12.2012	Population estimée au 31.12.2013 (+ 0.5%)	Montant à porter au budget 2014	
Blonay	5'985	6'015	288'720.00	
Chardonne	2'755	2'769	132'912.00	
Corseaux	2'145	2'156	103'488.00	
Corsier	3'305	3'322	159'456.00	
Jongny	1'466	1'473	70'704.00	
Montreux	25'187	25'313	1'215'024.00	
St-Légier-La Chiésaz	5'039	5'064	243'072.00	
La Tour-de-Peilz	10'815	10'869	521'712.00	
Vevey	18'555	18'648	895'104.00	
Veytaux	832	836	40'128.00	
Totaux	76'084	76'465	3'670'320.00	
TOTAL DES REVENUS				3'670'320.00

CHARGES

Subventions aux institutions actuellement intégrées au fonds, sans adaptation			3'588'000.00	
Réserve pour intégration nouvelle institution, adaptation des subventions et/ou soutiens ponctuels aux institutions intégrées (p. ex. anniversaires)			47'320.00	
Prestations d'administration et de gestion (SAI)			35'000.00	
TOTAL DES CHARGES				3'670'320.00

SOLDE SELON BUDGET **0.00**

SAI septembre 2013